

Pau, le 29 septembre 2025

## Grève du Jeudi 2 octobre 2025

### L'intersyndicale appelle à une mobilisation massive.

Après la réussite de la mobilisation interprofessionnelle du 18 septembre, **l'ensemble des organisations syndicales avait posé un ultimatum**. Elles ont été reçues mercredi 24 septembre par le Premier ministre, pour obtenir des réponses concrètes aux revendications exprimées par les travailleuses et les travailleurs. Retraites, salaires, emplois pour les services publics, protection sociale, **aucune réponse claire n'a été apportée**.

**Mobilisons-nous en masse ce jeudi 2 octobre** pour exiger :

- ➔ **L'abandon de l'ensemble du projet de budget** et notamment le doublement des franchises médicales, l'année blanche (désindexation des pensions, des prestations sociales, des salaires des agent-es de la fonction publique et du budget des services publics), la suppression de 3000 postes de fonctionnaires et la réforme de l'assurance chômage, ainsi que des projets attaquant le code du travail, et le 1er mai ;
- ➔ **La justice fiscale**, avec la mise en place de dispositifs qui taxent les gros patrimoines et les très hauts revenus, et contraignent le versement des dividendes ;
- ➔ **La conditionnalité sociale et environnementale** des 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises privées ;
- ➔ **Des moyens budgétaires à la hauteur pour les services publics** partout sur le territoire ;
- ➔ **Une protection sociale de haut niveau et l'abandon du recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64ans ;**
- ➔ **Des investissements dans une transition écologique juste** et la réindustrialisation de la France, et des mesures contre les licenciements.

**Toutes et tous en grève et en manifestation !**

**Jeudi 2 octobre 2025**

**Rdv 10h30 : PAU Place de Verdun – BAYONNE Place Ste Ursule**

## « Choc des savoirs », un an après qu'en reste-t-il ?

### Nouvelle enquête

Dès la rentrée 2024, la mobilisation des personnels et des parents d'élèves contre la réforme du Choc des savoirs avait permis d'enrayer la mise en œuvre des regroupements par niveau. La grande enquête menée par le Snes-FSU avait alors mis en lumière la diversité des organisations, synonyme d'échec pour le ministère, tout comme le succès de notre recours devant le Conseil d'État.

Depuis, l'Inspection générale a établi un bilan désastreux (apprentissage, mixité sociale...) des groupes de niveaux/besoins. Pourtant, le ministère a certes renoncé à étendre le dispositif mais, envers et contre tou-te-s, a fait le choix de maintenir ses préconisations de poursuivre les regroupements de niveau en classes de sixième et cinquième.

Le SNES-FSU national souhaite donc dresser un nouveau panorama complet des collèges à cette rentrée et mesurer le degré de fragilisation de cette réforme sur le terrain.

Il est important de pouvoir une nouvelle fois opposer la réalité du terrain au discours ministériel, qui prétend que cette mutation du collège va permettre un meilleur service public !

Merci de prendre quelques minutes pour répondre à cette enquête:

<https://enquetes.snes.edu/index.php/523572?lang=fr>

## Conseil d'Administration :

### élire et faire élire des représentant-e-s SNES-FSU

Les élections des Conseils d'administration vont se dérouler dans les collèges et les lycées. Le SNES-FSU y défend un projet qui cherche toujours, de façon réaliste, à faire respecter les **droits des personnels**, et à combattre les **inégalités scolaires**, qui sont pour l'essentiel d'origine sociale. L'exigence, l'ambition scolaire pour tou-te-s est notre projet. Pour cela, il faut faire vivre la **démocratie interne** des « établissements publics locaux d'enseignement » (EPL) qui disposent d'une autonomie précisée par le code de l'éducation (art.R.421-2).

Le conseil d'administration (CA) de l'EPL prend les décisions relevant de ces domaines d'**autonomie** et le chef d'établissement « en tant qu'organe exécutif de l'établissement exécute les délibérations du CA » (art. R.421-9). Pour autant, si cette autonomie peut contribuer à construire de la démocratie locale, les **prérogatives** essentielles de l'**État** doivent être **préservées** afin de garantir l'égalité de la formation sur tout le territoire, incompatible avec le clientélisme et la mise en concurrence. L'autonomie crée un espace de **rapports de force**, légitimé localement par l'élection, contre l'autocratie (l'autonomie dérivant en autonomie de la/du chef-fe d'établissement) et/ou les **manquements** de l'État, d'abord les insuffisances de dotations horaires, celle des recrutements de personnels enseignant et d'éducation, de santé, d'assistance sociale, d'orientation. Il faut nous engager, a minima en votant pour les listes présentées et ou soutenues par le Snes-FSU et les syndicats de la FSU.

## Préparation du CSA (Comité Social Administratif)

Le CSA académique se tiendra le 14 octobre.

Nous avons déjà recueilli les informations nécessaires pour quelques établissements via les S1 ou des correspondants Snes-Fsu que nous remercions.

Si ce n'est pas le cas pour votre établissement, merci de continuer à nous **faire remonter les informations** suivantes :

- a) toute situation liée à l'**orientation** (bilan de Parcoursup en lycée, les raisons pour lesquelles les élèves de 3ème n'auraient par exemple pas obtenu l'orientation souhaitée...);
- b) les problèmes éventuels posés par la mise en œuvre de la **pause numérique** ;
- c) le **PLE** en lycée et son évolution après les annonces de la ministre en conférence de presse le 27 septembre et la publication au BO le 28 septembre des dites modifications concernant le contrôle continu ; aucune concertation préalable avec les représentant-e-s syndicaux n'a eu lieu à ce sujet ; les éventuelles velléités de PLE en collège ; ... comme en 2021, il faudra engager une bataille syndicale à ce sujet : les professeur-e-s doivent rester maîtres-ses de leur **liberté pédagogique** et donc de leur manière d'évaluer ;
- d) l'entrée en vigueur de l'**EVARS** (éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité), programme obligatoire auquel les militant.es de la FSU ont largement apporté leur contribution en application de ses mandats, via ces syndicats majoritaires : y-a-t-il dans votre établissement un **plan précis de mise en œuvre**, ou bien la direction se contente-t-elle de répéter des généralités sans envisager véritablement de mettre en place ce dispositif obligatoire, à cette date ?

## Rentrée : 1er bilan à la DSDEN (groupe de travail du 23/09/25)

Tou-te-s les élèves n'avaient pas à la rentrée un-e enseignant-e à leurs côtés. En effet, **des postes ont manqué** en nombre, nécessitant l'augmentation du recrutement tardif de contractuel-le-s. Ce recrutement est toujours en cours puisqu'environ une **centaine d'heures de cours** manquent encore (BMP), ainsi que des personnels de vie scolaire (CPE et AED- « surveillant-e-s »), des AESH...

Les **classes multi-niveaux** sont de plus en plus fréquentes en lycée : langues vivantes, numérique et informatique

De façon générale, les **effectifs** demeurent extrêmement **lourds**, avec beaucoup de classes de 6ème et 5ème dépassant les 27 élèves, nombre de celles de troisième avoisinant les 30, 35 en seconde et en tronc commun dans le cycle terminal (1ère-terminale).

Le SNES-FSU dénonce aussi avec la plus grande fermeté, les **attaques exprimées contre l'action collective** des personnels. En effet, des collègues engagé-e-s dans un mouvement initié suite au retrait intempestif et non justifié (les besoins de l'établissement n'ayant pas diminué) d'un personnel de direction, sont stigmatisé-e-s comme « déloyaux ». Ce n'est pas acceptable, irrespectueux des **droits des personnels** de l'EN, comme de tout autre service public, de conduire leurs actions collectives comme elles et ils l'entendent, dans le strict respect de leurs obligations de service (nulle obligation d'accepter des missions supplémentaires), pour exprimer leurs désaccords, remettre en cause la politique éducative marquée, elle aussi, par une restriction budgétaire totalement injustifiée.